

Afrique Centrale-Economie- Emprunt obligataire du Congo

LIBREVILLE, 15 mars (Infosplusgabon) - La République du Congo a donné le coup d'envoi de l'émission obligataire par appel public à l'épargne. L'opération « EOCG 6,25% NET 2021-2026 », vise à lever 100 milliards FCFA et est assortie d'un taux d'intérêt net de 6,25% pour une maturité de 5 ans. La période de souscription s'étend du 12 au 20 mars 2021.

Conformément aux annonces du ministère des Finances et du Budget congolais, représenté par le ministre Calixte Nganongo, la République du Congo a officiellement lancé son émission obligataire « EOCG 6,25% NET 2021-2026 » d'un montant de 100 milliards FCFA, avec un taux d'intérêt net de 6,25% et une maturité de 5 ans. Les titres feront l'objet d'une cotation à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). La période de souscription est ouverte du 12 mars au 20 mars 2021.

La valeur nominale unitaire des 10 millions de titres sera de 10 000 FCFA avec un minimum de souscription s'élevant à 50 obligations. Une période de différé du capital de deux ans est à prévoir, avant un remboursement linéaire, soit le paiement d'un tiers du capital chaque année pendant trois ans. L'emprunt sera ainsi amorti en cinq ans. Le mécanisme de sûreté, à travers l'ouverture d'un compte séquestre à la Banque des États de l'Afrique centrale, permettra de sécuriser les remboursements.

Le ministère des Finances et du Budget congolais est accompagné par AXE Capital Corporation pour la partie conseil. L'arrangeur et chef de file de l'opération est la société ESS

Bourse. CBC Bourse agit en tant que co-chef de file. Les souscriptions seront reçues aux guichets des sociétés membres du syndicat de placement à Brazzaville (LCB Capital), à Douala (ESS Bourse, Upline Securities Central Africa, Financia Capital, EDC Investment Corporation, Société Générale Capital Securities) ainsi qu'à Libreville (BGFIBourse, CBC Bourse).

À travers cette opération, la République du Congo confirme son ambition budgétaire en vue de mettre en place son plan de financement du développement et de stabilisation de la dette. Le produit de cette émission sera entièrement consacré à ces deux objectifs. Elle permettra donc notamment de financer plusieurs projets inscrits dans la loi de finances 2021 découlant de différents secteurs cruciaux pour le développement du pays. Parmi eux, les infrastructures, l'énergie et les hydrocarbures, l'enseignement et l'économie forestière.

Malgré l'impulsion de l'État dans de nombreux domaines de développement ces-dernières années, la crise causée par la pandémie de Covid-19 a perturbé l'économie congolaise. Adossée aux perspectives économiques prometteuses du pays et à la relance économique à venir, l'opération est déterminante dans la réalisation des projets de développement de l'État congolais et dans la contribution à la croissance nationale hors pétrole.

« Nous sommes fiers d'assurer le lancement de cette émission obligataire. Celle-ci servira directement le développement de notre pays tout en mobilisant l'épargne locale, un signe de la vitalité du marché régional de la CEMAC. L'horizon s'éclaircit pour la République du Congo, à la fois grâce au rebond de l'économie internationale à venir, mais aussi grâce au travail du gouvernement qui, à travers une gestion durable et prudente, assure la stabilité des finances du pays. » - Calixte Nganongo, Ministre des Finances et du Budget de la République du Congo.

Conformément aux dispositions régissant l'Appel public à l'épargne en zone CEMAC, le document d'information a été enregistré le 17 février 2021 par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) sous le N° COSUMAF-APE-01/21. Ce document d'information sera remis ou adressé sans frais à tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité ou à toute personne qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible. Il sera également tenu à la disposition du public : sur le site internet du Gouvernement (<https://gouvernement.cg>), sur le site internet du Ministère des Finances (www.finances.gouv.cg), auprès de la Direction Générale du Trésor, sur le site internet de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (www.bvm-ac.com) et sur le site internet de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (www.cosumaf.org). (Distribué par African Media Agency pour la République du Congo).

FIN/INFOSPLUSGABON/MLL/GABON2021

© Copyright Infosplusgabon